AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-11-70 117833

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

25,00 F

BULLETIN N° 122 de NOVEMBRE 1970.-

LES TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

La période de la chute des feuilles, qui, en général, coïncide avec des pluies fréquentes, est favorable à l'installation ou à l'extension de diverses maladies d'origine cryptogamique ou bactérienne qui pénètrent dans les végétaux au niveau des cicatrices foliaires.

Dans la région, les plus courantes de ces maladies sont :

- Le Coryneum ou Maladie criblée des Arbres à fruits à noyau.
- Le Chancre à Nectria du Pommier.
- Le Chancre bactérien du Cerisier.
- La Maladie bactérienne du Poirier.

- CORYNEUM ou MALADIE CRIBLEE des ARBRES à FRUITS à NOYAU.-

Cette maladie que l'on trouve fréquemment sur le Pêcher, se rencontre également sur l'Abricotier, le Cerisier et l'Amandier.

Sur les feuilles elle se manifeste par l'apparition de petites taches rougeâtres, puis brunâtres, dont le centre se dessèche et tombe laissant le limbe perforé, d'où le nom de Maladie criblée donné parfois au Coryneum.

Les attaques sur rameaux sont de beaucoup les plus dangereuses. Les yeux sont détruits, les rameaux se dessèchent, ce qui aboutit au dépérissement des arbres négligés.

Contre le Coryneum, il est recommandé d'effectuer, par temps sec, un traitement cuprique dès la chute des feuilles.

- CHANCRE à NECTRIA du POMMIER.-

Dans les vergers où cette maladie cryptogamique, bien connue des Arboriculteurs, constitue une menace, effectuer un traitement cuprique à la chute des feuilles.

Ce traitement devrait être réalisé systématiquement dans les Pépinières (dans celles-ci, il serait d'ailleurs, de bonne pratique, d'effectuer, en automne, un traitement cuprique sur toutes les essences fruitières).

- CHANCRE BACTERIEN du CERISIER.-

Cette maladie se rencontre dans de nombreux vergers.

Les symptômes du chancre bactérien sont les suivants : yeux ne débourrant pas, bouquets de mai et bouquets foliaires se desséchant, branches et tronc portant des lésions profondes de l'écorce pouvant entraîner la mort de la partie située au-dessus du chancre. Les nécroses des tissus corticaux aboutissent généralement à des méplats très caractéristiques (zones aplaties) où des exsudations gommeuses ont souvent lieu.

P267

Les bactéries pouvant pénétrer dans la plante par les cicatrices laissées par la chute des feuilles, il est conseillé d'effectuer un traitement cuprique à l'automne.

- MALADIE BACTERIENNE DU POIRIER.-

Encore peu courante dans la région, la maladie bactérienne du Poirier se traduit par l'annulation des yeux à bois et à fruits au printemps, le flétrissement des pousses herbacées et des inflorescences, la formation de taches noirêtres sur les feuilles et sur les fruits, l'apparition de lésions chancreuses plus ou moins importantes sur les rameaux.

Dans les vergers intéressés, effectuer un traitement à base de cuivre, à la chute des feuilles.

ADRESSES DES POSTES DETACHES DU SERVICE DE LA PROTECTION

DES VEGETAUX, DEPENDANT DE LA CIRCONSCRIPTION "AUVERGNE et LIMOUSIN"

Pour toutes demandes de renseignements relatives à la lutte contre les Ennemis des Cultures, vous pouvez vous adresser soit, directement à Monsieur à l'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Chef de la Circonscription "AUVERGNE et LIMOUSIN" - Cité Administrative - Rue Pélissier - 63 CLERMONT-FERRAND, soit :

1°/ Pour les abonnés du département de l'ALLIER à Monsieur LE CONTROLEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - Préfecture - 03 MOULINS - Tél. 711 où une permanence est assurée chaque semaine, le vendredi matin.

2°/ Pour les abonnés des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne à Monsieur LE CONTROLEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - 35, Avenue de la Libération - 87 LIMOGES - Tél. 77 - 24 - 13.

3°/ Pour les abonnés du département de la Corrèze à Monsieur LE CONTROLEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - Immeuble Blanc - MAIRIE - 19 BRIVE - Tél. 24 - 15 - 36.

Clermont-Ferrand, le 9 Novembre 1970.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 783 du 9 Novembre 1970 - ABONNEMENT 1970 - Expédition n° 21.